

COMPRENDRE LES ASPECTS FISCAUX  
POUR RÉUSSIR AU MAROC

---

**Présentée par Julie Blouin**

**Jeudi 7 mai 2015**



# Systeme fiscal marocain

---

## Résumé du système fiscal marocain

- Systeme fiscal comparable au système canadien
- Taux d'impôt corporatif : 30 %
- Fin d'année au 31 décembre
- Délai de production des déclarations au 31 mars
- Pas de règle de capitalisation restreinte, mais taux d'intérêt limité pour les prêts de l'actionnaire (4,03 % pour 2014)
- 50 conventions fiscales en vigueur
- Incitatifs fiscaux (Zone Franche)
- Report des pertes pour 4 ans

# Structure corporative au Maroc pour l'investisseur canadien

---

## Système de droit civil

### Types d'entités :

- Société anonyme (SA)
- Société en commandite simple ou par action
- Société à responsabilité limitée (SARL)
- Société unipersonnelle à responsabilité limitée (SUARL)

# Utilisation d'une filiale ou d'une succursale au Maroc

---

## Impact et distinctions entre l'utilisation d'une filiale ou d'une succursale au Maroc

- Impôt au Maroc
- Situations de pertes
- Transfert d'actifs
- Conformité

# Règles de prix de transfert

---

**Les règles de prix de transfert canadiennes et marocaines s'appliquent aux transactions entre les sociétés canadiennes et leurs filiales marocaines**

- Transactions de vente de biens
- Financement et paiement d'intérêts
- Fourniture de services
- Paiements de redevances

# Imposition au Canada des profits réalisés au Maroc

---

## Régime canadien sur les sociétés étrangères affiliées contrôlées (« SÉAC »)

- Définitions de SÉA et SÉAC
- Revenus de biens de la société étrangère
- Imposition au Canada
- Notion de surplus exonéré et surplus taxable
- Rapatriement des surplus au Canada

# Rapatriement au Canada des profits

---

## Différentes formes du rapatriement des profits au Canada

### Retenues à la source au Maroc en vertu des lois domestiques et de la convention fiscale conclue entre le Canada et le Maroc

- Dividende : 15 %
- Intérêts : 10 %
- Redevances : 10 % ou 5 % (copyright pour production littéraire, artistique ou dramatique)
- Impôt des succursales : 15 %
- Frais de gestion : 15 %
- Retour de capital

---

**Julie Blouin, Avocate, LL.M.Fisc**  
**Directrice principale, Fiscalité internationale:**  
Téléphone : 514-954-4695  
Courriel : [blouin.julie@rcgt.com](mailto:blouin.julie@rcgt.com)



---

# Merci!